

Procès-verbal
Comité de Direction Ligue Féminine de Handball par conférence téléphonique
Mardi 19 juillet 2011

Membres présents :

Représentants FFHB : **Patricia SAURINA**, Présidente de la LFH; **Olivier KRUMBHOLZ**, membre de la DTN et Sélectionneur France A Féminines

Représentants des clubs : **Olivier GEBELIN**, Nîmes, Président UPCD1F ; **Thierry WEIZMAN**, Metz; **Jean-Marie SIFRE**, Issy Paris HB, Vice-Président LFH **Jeanne-Marie de TORRES**, Toulon/Saint-Cyr

Invités présents :

Salariés LFH : **Bastien EL GHOZZI**, chargé de mission administratif, **Aurélia PILET**, Chargée de communication

Conseillère de la présidente de la LFH : **Odile MARCET**

Membres excusés :

7 masters, Représentant des entraîneurs

Amélie GOUDJO, Représentante des joueuses

Sylvie BORROTTI, Représentante de la CCA

Philippe BANA, Directeur Technique National

Michel GROPPI, Membre qualifié en matière de Contrôle de Gestion

Invités excusés :

Joël DELPLANQUE, Président de la FFHB

Alain KOUBI, Trésorier de la FFHB

Alexis MANOUVRIER, Conseiller du Président de la FFHB

Cécile MANTEL, Responsable service juridique

Gérard JUIN, Médecin coordonateur et président de la Commission médicale de la LFH

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer

La séance est ouverte à 12h05 par conférence téléphonique

Patricia SAURINA ouvre la séance en s'assurant que, malgré la diffusion tardive de la note qu'elle a transmise aux membres, chacun ait pu en prendre connaissance. Suite à cela, Olivier Gebelin résume la problématique à résoudre ce jour : sur proposition de Thierry WEIZMANN, l'AG LFH du 23 juin 2011 a adopté le principe d'étudier la possibilité qu'une partie du budget de la LFH soit investi sur un sol GERFLOR qui serait amorti sur 4 à 5 ans, par une participation des clubs à chaque utilisation.

Dans un premier temps, le Comité de Direction, par les voix d'Olivier KRUMBHOLZ et d'Olivier GEBELIN, souhaite que la FFHB se positionne juridiquement sur l'obligation imposée par l'EHF de disposer d'un Taraflex spécifique à la Champion's League.

Dans un second temps, Thierry WEIZMAN replace les éléments initiaux de son propos :

- Cette demande a été faite eu égard à la fragilité de l'économie des clubs. En effet, la Champion's League fait perdre de l'argent aux clubs français.
- D'autre part, il regrette que le PV de l'AG n'ait pas encore été publié afin d'avoir officiellement le résumé du débat qui s'est tenu le 23 juin dernier.
- Il confirme à nouveau qu'il détient des devis de 19 000€ pour un sol neuf et de 16 000€ pour un sol d'occasion qui sont proposés par l'EHF. Il précise que ce sont des éléments déjà donnés lors de l'AG du 23 juin.
- Il propose la gratuité pour le stockage (assuré par Metz la première année et chaque année par le club qui jouera la CL). Ainsi, les autres clubs demandeurs en cours d'année seraient-ils responsables du transport, du transit et des opérations de montages/démontages.
- Il assure que l'EHF lui tolère un espace club pour le marquage au sol sur le GERFLOR vendu, et le logo de la LFH apparaîtra sur cet emplacement.
- Enfin, l'EHF garantit que certains clubs, qui ont acheté ce sol, l'utilisent jusqu'à 6 ans avec pose et repose.

A contrario, la note envoyée par Patricia SAURINA fait état, entre autres :

- D'un coût beaucoup plus élevé par club puisque stockage, transport, utilisation (pose/dépose) et « ticket » d'utilisation = 7400€ / club au lieu de 5470€ proposés par GERFLOR.
- Aucune possibilité d'avoir le logo de la LFH sur le sol
- Une utilisation maximale de 10 matchs
- Un coût d'achat de 28 976€ TTC

Ceci exposé, tout le monde conclut que la proposition d'acheter un sol à plus de 35.000 € est irrecevable.

Olivier GEBELIN fait état du tour de table des présidents contactés sur le dossier.

L'achat du Sol était considéré comme un investissement de 20.000 € sur 4 ans soit 5.000 € par an qui devait être financé par la participation des clubs utilisateurs (2000 € maximum)

Compte tenu de la durée de vie du sol annoncée par GERFLOR, dans ces conditions d'utilisation qui ne permettent pas un amortissement de l'investissement dans le temps, l'unanimité est contre.

Jean-Marie SIFRE confirme cette position.

Il est donc impératif de résoudre la problématique liée à la durée de vie du sol.

Jeanne-Marie de TORRES interpelle l'assemblée sur les coûts et responsabilités liés au transport, montage et démontage qui, en regardant le dossier, semblent particulièrement onéreux.

Un échange s'installe sur la durée de vie du sol et sur la pertinence des affirmations de GERFLOR (qui a intérêt à ce qu'elle soit courte pour en vendre régulièrement) ou celles de l'EHF qui prétend que des clubs arrivent à les utiliser pendant 5 ans (NDLA qui a intérêt à vanter son produit pour justifier l'achat).

Pour rassurer les clubs sur l'investissement dans le temps, Thierry WEIZMAN propose de racheter le sol dans 2 ans à 50% de son prix d'achat. Ainsi, pour un sol acheté 19 000€, le Metz Handball rachèterait le sol 9 500€ dans 2 ans, tout en s'acquittant du forfait d'utilisation les 2 premières années et en assurant gratuitement le stockage.

Le débat revient sur le coût de montage et démontage et le transport.

L'étude réalisée par Bastien EL GHOZZI révèle un coût moyen proche des 1000 € (1113€ exactement)

Au niveau du montage, les tarifs varieraient selon les sources de 150 €, pose dépose et dépose réalisées par des bénévoles, à 3.000 €, pose et dépose réalisées par des professionnels.
Ce sujet nous ramène de nouveau à la question des assurances.

Pour les autres clubs, quelle que soit la formule, l'opération reviendra entre 3.500 et 6.000 €, il faut en avoir conscience pour mesurer l'intérêt qu'ils auront à utiliser ce sol.

A ce stade, Olivier GEBELIN fait préciser que ce dossier n'a rien à voir avec le contrat GERFLOR / FFHB qui demeure.

La question revient sur la pertinence de l'investissement.

Compte tenu de l'engagement de rachat pris par METZ, cela ramène la problématique à deux ans et permet de conserver l'objectif d'investissement de 5.000 € par an autofinancé par les 5 premières utilisations.

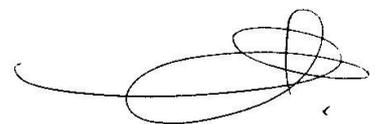
Les présidents, estimant que l'opération ainsi reformulée retrouve l'équilibre visé lors de l'AG LFH du 23 juin 2011, donnent un avis favorable.

Pour conclure, le Comité de Direction décide :

- L'achat à l'EHF d'un sol GERFLOR neuf dans la limite des 19 000€ indiqués par Thierry WEIZMAN.
- Sol GERFLOR :
 - o Que le Metz Handball rachètera dans 2 ans quel qu'en soit l'état à 50% du prix d'achat TTC.
 - o Qui sera utilisé dans les conditions suivantes :
 - Le stockage permanent du sol sera entièrement pris en charge par le club évoluant en CL (Metz pour 2011-2012)
 - Tout club demandeur paiera à la LFH, pour chaque utilisation, une redevance dont le montant a été fixé à 2000€ maximum lors de l'AG LFH du 23 juin 2011.
 - Chaque club utilisateur sera également responsable du matériel « de clou à clou » en cas de demande.
 - L'assurance de ce sol sera prise par le club évoluant en Ligue des Champions ou par une assurance fédérale si possible.

Hors compte rendu il doit être précisé qu'une convention devra être établie par la LFH pour définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation de ce sol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.



Patricia SAURINA, Présidente